

Décembre 2024

SOMMAIRE

Travaux

- L'école de Saint-Pierre-de-Dessus transformée en « maison de Barguillère ».
- Logements communaux : la réalisation des diagnostics de performance énergétique.
- Suppression prochaine des lignes téléphoniques en cuivre : en savoir plus.

Urbanisme et environnement

- Mise aux normes de l'adressage de notre commune.
- Le PLUI : où en sommes-nous ?
- SPECTOM : La mise à disposition d'une « carte d'accès déchèterie ».

Vie sociale

- Un calendrier très animé !

Les talents de St-Pierre-de-Rivière

- Emilie Bachou : de l'attention et de la douceur pour « prendre soin de moi ».

EDITORIAL

Chers administrés,

C'est toujours avec plaisir que je m'adresse à vous, je vous retrouve nombreux lors des animations dans le village, ou à titre personnel lorsque vous le souhaitez.

2024 se termine et c'est déjà l'heure des bilans.

Parmi les réalisations de cette année, rappelons :

- La rénovation de la voirie,
- La réfection des sanitaires et la mise aux normes de l'assainissement à l'école de St Pierre du Bas,
- L'entretien des arbres,
- Le Diagnostic de Performance Energétique de l'ensemble des logements communaux,
- L'installation d'une bâche à Peyrelade pour la sécurité incendie,
- La mise aux normes de l'adressage de notre commune en lien avec la poste,
- La réalisation de la « Maison de la Barguillère ».

2025 a déjà son programme de projets. Ainsi sont envisagés :

- Le lancement des travaux de rénovation énergétique de logements communaux,
- La mise en œuvre dans le courant du premier semestre 2025 des modifications de l'adressage,
- La création d'une commission communale (élus et administrés) pour les travaux et l'entretien du cimetière,
- L'extension de la sécurité incendie sur les secteurs de Majoula et Balança,
- L'équipement de la « Maison de la Barguillère ».

La rentrée des classes s'est bien passée, de nouveaux enseignants ont intégré l'équipe. L'effectif aujourd'hui est de 153 enfants sur les trois communes.

Le Père Noël est passé samedi 14/12/2024 à St Pierre pour les enfants de la commune.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présente tous mes vœux de santé, partage, solidarité et bonheur pour 2025. Bien à vous !!!

Le Maire
Véronique Rumeau



Directeur de rédaction
Le Maire : Véronique Rumeau
Comité de rédaction
L'équipe municipale

L'école de Saint-Pierre-de-Dessus transformée en « maison de Barguillère »

Les travaux achevés, c'est avec une immense satisfaction que notre commune a inauguré, le 19 octobre dernier, ce qui est désormais « la maison de la Barguillère ». Notre ancienne école ainsi transformée reflète la volonté politique d'inscrire notre commune comme porte d'entrée du Parc Naturel Régional. Avec les personnalités du département et de l'agglomération, les habitants de Saint Pierre de Rivière ont pu apprécier l'excellent travail accompli par les artisans.

Les travaux ont été réalisés grâce aux financements de la commune, de l'état, de la région, mais aussi du FEDER Fond Européen de Développement, sans lequel le projet n'aurait pu aboutir.

Cette rénovation a permis de conserver au bâtiment sa dimension patrimoniale tout en lui conférant le confort et la modernité nécessaires aux usages auxquels il sera désormais destiné. Toutes les associations investiront ce lieu emblématique à la hauteur de leurs besoins respectifs. Ainsi, cet espace enrichira le lien social au sein de notre commune grâce aux activités et aux événements qui pourront s'y dérouler.

Un parking viendra compléter cette réalisation dans le cadre du PLUIH en 2025.



LOGEMENTS COMMUNAUX : la réalisation des diagnostics de performance énergétique (DPE)

La commune s'est dotée d'un nouveau service mutualisé et piloté par la communauté d'agglomération : Le conseil en énergie. Dans le cadre de ce dispositif, des bilans énergétiques du patrimoine communal ont été réalisés, en particulier dans les logements mis en location par la mairie, situés Espace Serge Rumeau et Espace Louis Rumeau.

Le niveau de consommation énergétique dépend de la performance des équipements et de l'isolation du logement. Sur les 7 logements ayant fait l'objet du DPE, un logement est classé en G et un autre en F, résultats les plus défavorables. Les autres en D (2 logements) et E (3 logements).

Des recommandations d'amélioration en lien avec ces bilans ont ensuite été élaborées, dans le cadre de ce dispositif et nous attendons les résultats détaillés.

Sans attendre et compte tenu des pannes successives, il a été décidé dans un premier temps de remplacer 3 chaudières défectueuses et les travaux sont en cours. D'autres améliorations concernant l'isolation des logements, seront plus longues à mettre en œuvre.

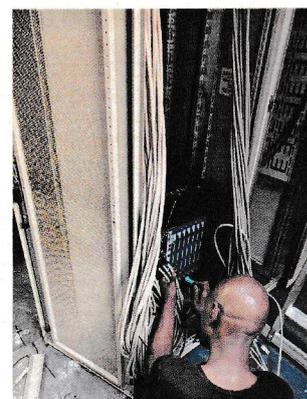
L'amélioration des logements communaux est une préoccupation essentielle, mais se déroulera par étape et sur plusieurs années, compte tenu des investissements importants à réaliser et des ressources financières disponibles.



Suppression prochaine des lignes téléphoniques en cuivre : en savoir plus

Dans le numéro précédent nous vous faisons part de la fermeture au 31 janvier 2027 du réseau téléphonique utilisant des câbles en cuivre. Les logements concernés sont ceux n'étant pas raccordés à la fibre optique.

Afin d'accompagner les foyers concernés, la communication sur cette opération se déroulera en plusieurs étapes. Ainsi, le 27 juin dernier, une première réunion a ainsi été organisée par la municipalité en présence de Madame Christine TEQUI, Présidente du Conseil Départemental, pilote de ce projet. En effet, le Département est un acteur majeur dans cette opération puisqu'il construit depuis 2018, le réseau de fibre optique de l'Ariège.



Mise aux normes de l'adressage de notre commune.

L'Echo de Mai 2024 a déjà fait état de la révision de l'adressage sur notre commune rendu obligatoire par la loi. Les études préalables ont donc été engagées avec le concours des services de la Poste. Il en résulte une nouvelle architecture du réseau de desserte des espaces urbanisés et des hameaux. On notera que les voies privées qui ne sont pas ouvertes à la circulation publique ne sont donc pas concernées. Toutefois les habitations desservies par ces dernières se verront néanmoins attribuer un nouveau numéro d'identification. Le positionnement des boîtes aux lettres en limite du domaine public étant la règle.

Dans un premier temps, votre Conseil Municipal a approuvé l'ensemble des noms des voies publiques (maintenues ou modifiées). La majorité des noms existants à ce jour seront donc reconduits mais certaines voies changeront de nom pour éviter des doublons sources de confusion. En outre pour clarifier la recherche des adresses, le nom du hameau pourra, si nécessaire, compléter le numéro et le nom de la voie sur les courriers.

Une seconde étape, actuellement en cours, visera à préciser pour chacune des voies retenues, le numéro d'identification affecté à chaque habitation par référence au cadastre. Les probables constructions à venir seront intégrées en tenant compte du plan d'urbanisme actuel ou du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI-H). Une notification sera adressée à chaque propriétaire à charge pour lui d'en informer son éventuel locataire.

Dans une troisième étape la mise en place d'une nouvelle signalétique précisant les nouveaux noms des voies sera mise en place par la commune avant l'été 2025. A cette occasion, la municipalité rendra hommage à Ryton Cazenave, en donnant son nom à une rue de la commune.

Enfin l'ensemble des nouvelles adresses ainsi créé sera transféré sur une base d'adresse nationale.

Le PLUI-H : où en sommes-nous ?

La mise au point d'un nouveau plan d'urbanisme destiné à se substituer à celui en vigueur sur notre commune a déjà été évoqué plusieurs fois dans l'Echo de Saint-Pierre-de-Rivière.

Ce nouveau plan d'aménagement intercommunal sera opérationnel fin 2025. Il constituera un document de planification qui aura pour finalité de concrétiser un projet de développement du territoire intercommunal. Il fixera les règles d'occupation et d'utilisation des sols pour les 10 années qui suivront.

Pour rappel notre commune bénéficie d'un statut particulier de « Pôle Relais », qui lui confère une singularité et un atout dans l'organisation du territoire intercommunal au sein de la Barguillère.

Plusieurs paramètres détermineront demain les choix de développement :

La **sobriété foncière** conduira à limiter l'urbanisation dans les espaces naturels ou cultivés, tout comme la nécessité de prioriser la **densification de l'urbanisation** au sein des bourgs et des hameaux.

Le PLUI-H : où en sommes-nous ?...suite

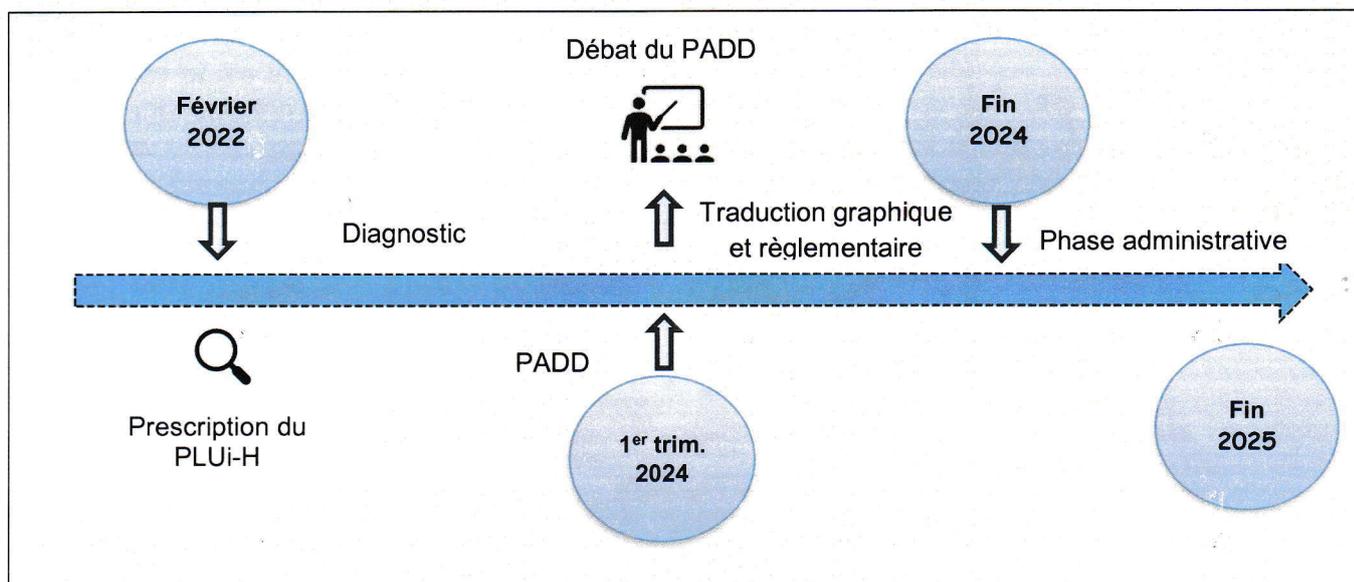
De ces arbitrages découlent **aujourd'hui une cartographie** tenant compte des spécificités des lieux (Centre Bourgs / Hameaux ou linéaires urbanisés) :

Ce projet distinguera :

- 1) Une Zone UA regroupant les noyaux anciens comprenant les Centre-bourgs et les Hameaux ;
- 2) Une Zone UB constituée de secteurs pavillonnaires ;
- 3) Enfin une Zone UC pour les secteurs d'urbanisation peu denses.

Ces cartes seront complétées par un **document écrit en cours de rédaction** qui fixera, pour chaque zone, les critères d'instruction des autorisations d'urbanisme : permis de construire, de démolir et d'aménager ainsi que les déclarations préalables de travaux.

Pour notre part nous avons souhaité inscrire nos propres projets et nos ambitions de développement dans le projet prioritairement en zone UA, qu'il s'agisse de terrains constructibles ou de places de stationnement, sans exclure la possibilité de valoriser certaines « dents creuses » si possible accessibles aux transports publics, en zone UB.



SMECTOM : La mise à disposition d'une « carte d'accès déchèterie » et la TEOMi.

Une **carte d'accès déchèterie** a été fournie par le SMECTOM aux propriétaires occupants. Elle leur permettra d'accéder aux 7 déchèteries du SMECTOM, dont l'accès aux particuliers reste gratuit.

Cette carte permettra aussi de déposer un sac dans un conteneur collectif à ordures ménagères, même si vous possédez un bac individuel. Chaque dépôt sera dans ce cas pris en compte dans le calcul de la part variable.

Les locataires n'ont, par contre, pas reçu directement cette carte lors de l'envoi par le SMECTOM. Ils l'obtiendront par l'intermédiaire de leur propriétaire.



SMECTOM : La mise à disposition d'une « carte d'accès déchèterie » et la TEOMi...suite

Ce dernier a reçu un courrier d'information accompagné d'un formulaire, qui une fois rempli, permettra de retirer cette carte lors de permanences organisées par le SMECTOM. A Foix, les permanences auront lieu le 26, 28 et 29 novembre au centre culturel 108 av Charles de Gaulle de 10 heures à 19 heures.

Un problème avec votre carte : Contacter le SMECTOM par mail (tarification.incitative@smectom.fr) ou par téléphone (05 61 68 02 02).

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagère Incitative (TEOMi) :

La TEOMi n'est pas un impôt supplémentaire mais un mode de calcul différent. Elle reste un impôt local avec l'introduction d'une part variable dans le calcul de la taxe.

La part fiscale, basée sur la valeur locative du logement ou du local, sera réduite pour faire place à une part variable calculée sur la production d'ordures ménagères, mesurée par le nombre de vidage du bac à ordures ménagères, que l'on a intérêt à présenter rempli et moins souvent.

La TEOMi ne concerne pas les emballages triés et collectés gratuitement dans les bacs jaunes et les conteneurs collectifs jaunes.

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA TEOMI

UN IMPÔT LOCAL COMPOSÉ DE 2 PARTIES :

- PART FIXE** : UNE PART FISCALE TOUJOURS CALCULÉE SUR LA VALEUR LOCATIVE DU LOGEMENT OU DU LOCAL.
- PART VARIABLE** : CALCULÉE EN FONCTION DU VOLUME DE DÉCHETS PRODUIT SUR UNE ANNÉE CIVILE.

1 VIDAGE = 1 COMPTAGE

Pas de pesée, pas de forfait : chaque vidage de bac ou chaque dépôt de sac poubelle dans le conteneur collectif est compté dans le calcul de ma part variable.

À RETENIR

La TEOMi n'est pas un impôt supplémentaire mais un mode de calcul différent. Elle reste un impôt local avec l'introduction d'une part variable dans le calcul de la taxe. La part fiscale, basée sur la valeur locative du logement ou du local, sera réduite pour faire place à une part variable calculée sur la production de déchets de chacune et chacun.

JE SUIS PROPRIÉTAIRE
La première TEOMi apparaîtra sur ma feuille d'impôt 2025 par rapport à ma production de déchets de 2024 (ou de la production de déchets de mon locataire).

JE SUIS LOCATAIRE
mon propriétaire répercutera la TEOMi dans mes charges locatives.

La TEOMi ne concerne pas les emballages triés dans le bac jaune ou ceux apportés dans un conteneur collectif jaune.

REMPLI OU À MOITIÉ REMPLI - MÊME PRIX !
La part variable est prise en compte dès le premier vidage du bac ou dès le premier dépôt de sac dans un conteneur collectif.
Pour maîtriser ma taxe, je pense à trier tous mes déchets !

Vie sociale

Un calendrier très animé !

Depuis notre dernier numéro de nombreux événements festifs et des manifestations se sont déroulés. Les photos ci-après retracent certains d'entre eux : les 550 motos du « Rodibook » qui ont fait escale dans notre village ; la fête Halloween où les enfants s'en sont donné à cœur joie ! La « grande lessive » où les talents de dessinateurs et dessinatrices se sont exprimés ! La traditionnelle commémoration du 11 novembre qui nous a invité, en cette année 2024 plus que jamais, à méditer sur les valeurs de la paix et notre traditionnel marché de Noël. Sans oublier la fête du village.

Un calendrier très animé !



Les talents de Saint-Pierre-de-Rivière

Emilie Bachou : de l'attention et de la douceur pour « prendre soin de moi ».

Si vous connaissez la chanson de Julien Clerc alors sachez que Émilie est simplement jolie et joliment simple. Le visage de cette jeune femme reflète douceur et humilité. Peut-être aussi un reste de timidité qu'elle a su dompter au fil de ses expériences professionnelles.

Être le sujet d'un article sur les talents de Saint-Pierre-de-Rivière ... elle ne voit pas trop ! Mais quand je lui demande ce qu'elle a toujours su faire avec facilité et plaisir, alors oui. Et la réponse est instantanée : « travailler de mes mains ». Toucher, façonner, créer de ses mains, depuis toute petite elle a toujours aimé ça.

« Rien ne me destinait aux métiers de l'esthétique » dit-elle.

Ses études, inspirées par le domaine professionnel de son père, l'ont conduite à passer un BAC économique et social, et à le prolonger par un DUT. Si Émilie aime aller au bout de ce qu'elle entreprend, elle a vite compris que ce n'était pas sa voie.

Elle voulait travailler de ses mains et entrer rapidement dans sa vie professionnelle. Son choix s'est porté sur un CAP d'esthétique (en 1 an !), puis un brevet professionnel qui lui offrait de pouvoir compléter la théorie par la pratique. Elle voulait : travailler dans un petit institut, formée par des professionnels aguerris, à l'écoute des besoins de la clientèle, avec l'envie d'offrir un moment de détente et de plaisir... mais la réalité lui a offert une autre expérience ! Son stage d'étude s'est déroulé dans une « chaîne d'esthétique » où la pression des résultats l'a projetée dans un monde de productivité à mille lieux de sa vision du métier. Deux ans très difficiles mais tout compte fait très formateurs : « j'ai détesté ça ! » dit-elle, « mais livrée à moi-même, j'ai appris à me faire confiance et j'ai travaillé sur ma timidité ».

Émilie a aussi confirmé son talent et le « goût des autres ». Son diplôme en poche elle a occupé le poste de "SPA praticienne" chez Calicéo au sein du Centre Aqualudique de Toulouse et y a exercé 9 ans. Elle a découvert le monde des soins du corps et a adoré se professionnaliser dans un cadre rigoureux. C'est dans ce contexte qu'elle a développé une approche globale de la personne en appréhendant le soin au plus près des besoins physiques et psychiques de la personne. Une harmonieuse fusion entre son plaisir initial de travailler de ses mains et son amour du contact humain.

Son professionnalisme reconnu, la gestion du SPA lui a été confiée. Mais au retour d'un congé parental d'un an le contexte avait évolué et ne lui convenait plus. Qu'à cela ne tienne ! Émilie a transformé la situation en opportunité !

C'était le moment de se lancer et de créer son propre cadre de travail, libre de pratiquer ce métier comme elle le concevait. C'était aussi un moment charnière dans sa vie familiale où l'aspiration à une vie plus saine et plus proche de la nature était révélée par la COVID.

En 2021, le choix s'est porté sur l'Ariège où des souvenirs merveilleux la ramenaient à la maison de ses grands-parents dans le hameau de Micou.

La providence est alors intervenue, pas une, mais deux fois : Une maison était disponible à Serre-Sur-Arget et Stéphanie, chez qui elle allait se faire coiffer, lui a proposé de s'installer dans son salon où une pièce restait disponible. Que du bonheur ! Et pas seulement pour Émilie et sa famille mais aussi pour tous les résidentes et résidents de proximité. Ne lui restait plus qu'à trouver LA marque de produits au niveau de ses exigences : efficacité prouvée, usant de produits exclusivement naturels et française.

Depuis, des plus jeunes aux plus âgées, Émilie offre ses soins, de petits moments de bonheur partagés où l'attention à l'autre est au centre. Dire que SA providence profite à tous !

